



Elections professionnelles : ma voix compte !

Du 1^{er} au 8 décembre, nous choisissons tous et toutes ensemble les membres de la **Commission administrative de catégorie C**.

Pour des représentant.e.s qui se battent pour :

- Des avancements et des promotions les plus nombreux possibles basés sur des critères justes et respectés pour un vrai déroulement de carrière
- Des évaluations respectueuses du travail des collègues
- Une réelle prise en compte de tous les éléments pour les décisions lourdes de conséquences pour les agent.e.s



Je vote pour l'UNSA, mon alliée du quotidien !

Les Commissions administratives paritaires s'occupent des questions individuelles : titularisations, évaluations, accès à la formation, discipline... Leurs pouvoirs ont été considérablement réduits depuis 2021. Désormais les avancements et promotions sont discutés dans des commissions d'échanges, dans lesquelles nous siégeons également, avec les mêmes priorités qu'en CAP.

Les priorités de l'UNSA au sein de la Commission administrative paritaire de catégorie C

Des avancements et des promotions les plus nombreux possibles, basés sur critères justes et respectés et dans la perspective de permettre un vrai déroulement de carrière
Les ratios et critères sont désormais fixés par les Lignes directrices de gestion adoptées périodiquement par le Comité technique – futur Comité social territorial – mais c'est en CAP ou en commissions d'échanges que nous pouvons démontrer l'injustice de certaines des dispositions : en théorie les agent.e.s doivent bénéficier d'avancements ou de promotions en fonctions de critères qui leur sont propres. Les ratios fixés par l'employeur – un pourcentage qui s'applique sur le total du nombre d'agent.e.s correspondant aux critères réglementaires – conduisent à classer les agent.e.s. Un.e agent.e est promu.e non parce qu'il a un avis favorable de sa hiérarchie et telle ancienneté mais parce qu'il a plus d'ancienneté que ses collègues. Nous ne sommes pas d'accord avec cette mise en

concurrence entre les collègues, **nous demandons le respect de la loi et l'accès à l'avancement et aux promotions à tous ceux et toutes seules qui respectent les critères réglementaires et obtiennent un avis favorable lors de leur entretien professionnel.**

Nous demandons également que **la Région s'organise pour que les collègues puissent avancer dans leur carrière sans être obligé.e.s de quitter la Collectivité.** Il serait par exemple sans doute utile, pour limiter les nuisances de la double autorité et garantir la mise en œuvre des décisions de la Région, de rassembler les « petits » établissements de chaque zone géographique sous l'autorité d'un.e technicien.ne.

Un examen sérieux de tous les éléments dans les décisions individuelles

La CAP reste compétente pour de nombreuses questions importantes pour les agent.e.s : révisions du compte-rendu de l'entretien professionnel licenciements, refus de titularisation, de formation, de disponibilité, de télétravail.

Nous nous mettons au service des collègues pour les informer sur leurs droits, les aider à préparer les différentes étapes de ces démarches longues et prenantes et les défendre pendant la CAP.

Nous sommes aussi à l'écoute des collègues qui encadrent et évaluent, et sont bien souvent largement livré.e.s à eux et elles-mêmes par la Région, notamment dans les lycées.

Lorsque ces demandes nous apparaissent comme les symptômes de situations conflictuelles concernant plusieurs collègues, nous communiquons au sein du syndicat pour porter les alertes auprès de la DRH pour un traitement global de la situation, généralement compliqué à obtenir, mais nous ne lâchons jamais !

Les engagements de l'UNSA et de nos candidat.e.s, en CAP et dans tous les espaces de discussion concernés

Nous nous engageons à :

- **Défendre tous et toutes les collègues, syndiqué.e.s ou non,** quel que soit leur métier, leur grade, leur filière, leur position dans l'organisation ou sur le territoire. Pour aider les collègues qui seront élu.e.s, **nous avons constitué notre liste d'agent.e.s du siège et des lycées, de différents territoires et différents grades,** qui apporteront soutiens, conseils et informations tout au long du mandat ;
- Nous impliquer dans les dossiers ;
- **Travailler avec les élu.e.s des autres syndicats** pour être uni.e.s face à l'employeur en CAP et en commission d'échanges ;
- **Accompagner les collègues à toutes les étapes de leurs démarches individuelles** en construisant avec eux et elles des stratégies visant à retrouver un cadre de travail apaisé et épanouissant, malgré le manque de solutions, notamment de mobilité et/ou de médiation, à la disposition de la DRH.



Sur notre site unsa-rna.fr vous trouverez une partie de notre travail de ces dernières années mais aussi des informations supplémentaires sur nos revendications et nos candidat.e.s.

Si vous voulez échanger, vous pouvez nous appeler, et si vous êtes timides, les mails, les sms et WhatsApp conviennent aussi !

Contacts : 07 68 02 16 14

unsa@nouvelle-aquitaine.fr